Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20261112-DELIB_202611_08-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2026 n°8

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le DOUZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**
Nombre de membres présents : **18**

PRESENTS :
M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU, M. Loïc LORRE,

EXCUSE :
Mme Céline MARTIN AGISSON ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 6 novembre 2026

8-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Olivier JAVAUDIN

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2025 fixant la liste des emplois permanents de la commune,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial Départemental du 24 septembre 2026

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le principe de la **promotion interne** dans la fonction publique territoriale (FPT) permet à un agent en poste d'accéder à un grade ou à un cadre d'emplois supérieur sans passer par un concours externe ou interne classique.
Un agent remplit les conditions cumulatives fixées par les statuts particuliers de son cadre d'emplois et a pu ainsi bénéficier de cette promotion interne. L'agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'attaché au 1er juillet 2026.

Il est proposé de nommer cet agent au grade d'attaché à compter du 1er décembre 2026.
Pour ce faire il est nécessaire de créer le grade d'attaché et de supprimer l'emploi de rédacteur principal de 2ème classe au tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20261112-DELIB_202611_08-DE

EFFECTIF	EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE D'EFFET
	SERVICES ADMINISTRATIFS		
1	attaché	35 h	**01.12.2026**
1	Adjoint administratif principal 1er classe	35 h	**01.01.2019**
1	Adjoint administratif	35 h	**01.01.2017**
1	Adjoint administratif principal 2eme classe	35 h	**01.09.2025**
	PERSONNEL DE SERVICE		
1	ATSEM principal de 1ere classe	35	**01.11.2021**
1	ATSEM principal de 1ère classe	35 h	**01.01.2019**
1	Adjoint technique	23 h	**01.07.2025**
1	Agent de maitrise	35 h	**01.11.2023,**
1	Adjoint technique	35h	**01.01.2017**
1	Adjoint technique	35h	**01.09.2021**
	SERVICES TECHNIQUES		
1	Agent de Maitrise principal	35 h	01.05.2024
1	Agent de Maitrise territorial	35 h	25.04.2019
1	Adjoint technique	35 h	01.01.2017
1	Adjoint technique	35 h	01.01.2017
1	Adjoint technique	35 h	01.01.2017
1			
	ANIMATION		
1	Animateur principal de 1ère classe	35 h	**01.11.2021**
1	Adjoint d'animation	35 h	01.09.2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (19 voix favorables)**

- **Modifie** comme ci-dessus le tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er décembre 2026

-Applique au grade créé les dispositions relatives au régime indemnitaire du personnel communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

Olivier JAVAUDIN

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)